

Catégorie C

CAPN n°7 des 28 et 29 octobre 2015

Titularisation d'agent AAFiP 2^{ème} classe stagiaire, d'agents contractuels « handicapés » - Titularisation AAFiP 1^{ère} classe stagiaires - Intégration dans le corps des AAFiP

Au cours de cette CAPN n°7 les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-après.

1 - Titularisation d'un agent recruté « Emplois réservés » :

À l'issue d'une période de renouvellement de stage, la titularisation de cet agent a été proposée.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** la titularisation.

2 - Titularisation de contractuels handicapés de catégorie C

5 dossiers étaient soumis à la CAPN dont 2 comportaient des réserves.

Parmi ces 2 dossiers, figuraient une non-titularisation et un renouvellement.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP**, ont voté **POUR** la titularisation des 3 dossiers sans réserves.

Les élus(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** la non titularisation. Estimant en outre que le dossier de renouvellement méritait une titularisation, les élu(e)s ont voté **CONTRE** ce renouvellement.

3 - Titularisation d'agents administratifs des Finances publiques de 1^{ère} classe stagiaires

758 agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe stagiaires ont été titularisés à l'issue d'une période probatoire de dix mois.

3 agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe stagiaires ont été titularisés à l'issue d'une période probatoire de seize mois.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** la titularisation de ces dossiers.

22 dossiers ont été examinés pour renouvellements, prolongations ou non-titularisations.

Après la CAPN, sur les 22 dossiers litigieux : 8 ont été prononcés au titre d'un renouvellement de stage, 12 agents ont été prolongés pour une durée de 6 mois, 1 agent a été titularisé et 1 dossier a été retiré et reporté à une date ultérieure.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés :

- **CONTRE** 11 prolongations et **POUR** 1 prolongation de 6 mois initialement proposée pour une durée de 9 mois.

- **CONTRE** 5 renouvellements, **POUR** 1 renouvellement avec déplacement sur un autre service et 1 renouvellement qui était proposé en non-titularisation.

- **POUR** 1 titularisation.

- **ONT REFUSÉ DE VOTER** sur un dossier qui soulève une question d'ordre juridique concernant la durée interruptive de l'arrêt maladie.

4 - Intégration dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

3 intégrations ont été prononcées après détachement de ces agents originaires des administrations de l'État à Mayotte.

1 intégration a été prononcée après détachement d'une adjointe administrative de 1^{ère} classe du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Les élus(e)s **F.O.-DGFIP** ont votés **POUR** ces intégrations.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Cette CAP Nationale s'ouvre dans un climat social très dégradé selon les résultats du dernier baromètre social des ministères et il ne devrait pas s'améliorer après l'annonce de 2 548 nouvelles suppressions d'emploi aux Finances pour 2016.

Alors que notre ministère représente 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État, il devra absorber 66 % de ces suppressions.

Si cette nouvelle saignée est possible, c'est bien parce qu'aucune des missions de notre Direction Générale n'est aujourd'hui considérée comme prioritaire, quels que soient les discours tenus tant par les ministres que par le Directeur Général.

C'est ainsi que la DGFIP est devenue le premier, et peut être bientôt le seul, gisement de réduction d'emplois publics, symbolisant, à elle seule, la fuite en avant d'une politique d'austérité menée par le gouvernement au mépris des conditions de travail des agents des Finances Publiques.

Considérant peut-être qu'il fallait rajouter un peu d'huile sur le feu couvant, la Direction Générale a décidé de revisiter un certain nombre de règles de gestion concernant les agents de catégorie C en proposant :

- l'absence de possibilité de mutation sur poste spécifique
- la durée de séjour de 3 ans sur le poste de 1^{ère} d'affectation
- la révision du périmètre des RAN

Pour **F.O.-DGFIP**, ces nouvelles règles de gestion sont inacceptables en l'état.

Elles auront des conséquences négatives sur l'exercice des missions, qui sont de plus en plus difficiles à accomplir dans un contexte professionnel de plus en plus tendu.

Elles auront également un impact néfaste sur la vie familiale et personnelle des agents.

Peut-on s'attendre à un véritable dialogue social avec notre Direction Générale au vu de l'exemple donné dernièrement par le gouvernement sur le protocole Parcours Professionnels Rémunérations et Carrières ou PPCR.

Après le refus de **Force Ouvrière** de signer ce protocole, le 1^{er} Ministre a préféré le coup de force en utilisant l'option du « 49-3 » pour en imposer la mise en œuvre, confirmant ainsi ce que F.O. soutient depuis longtemps : la négociation dans la Fonction Publique est un leurre qui n'a pour but que de valider les propositions gouvernementales.

C'est bien parce que la réforme territoriale de l'État nécessite d'accentuer la mobilité des fonctionnaires, pour faire face aux restructurations d'ampleur des administrations, qu'il était nécessaire, pour le gouvernement, que ce protocole soit appliqué dès maintenant et non au prétexte d'améliorer la rémunération des fonctionnaires...en 2020.

Conscient des effets que cela va avoir sur le propre réseau de proximité de la DGFIP, les agents des Finances Publiques sont de plus en plus dans l'incertitude sur leur devenir professionnel, ce qui explique que, selon le dernier observatoire ministériel, plus de 1 sur 2 d'entre eux soit pessimiste sur son avenir à la DGFIP.

Il est donc de votre entière responsabilité de donner aux personnels, et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, aux agents de catégorie C, les moyens d'exercer correctement leurs missions en leur assurant des conditions de travail décentes et dignes d'une administration de l'État et en les rassurant sur leurs modalités de gestion.

Voici ce que la délégation **F.O.-DGFIP** tenait à vous faire connaître au moment où nous allons examiner les titularisations des agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe et 2^{ème} classe et les intégrations des agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Parmi ces dossiers figure l'examen de 22 dossiers d'agents administratifs de 1^{ère} classe stagiaires et 2 dossiers d'agents contractuels handicapés dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques de 1^{ère} classe.

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale de titularisation est encore l'occasion, pour **F.O.-DGFIP**, de pointer les carences de la formation initiale dispensée par la Direction Générale des Finances Publiques aux agents stagiaires de catégorie C.

Si la Direction Générale se targue de garantir une formation initiale de haut niveau à tous ses nouveaux agents, la délégation **F.O.-DGFIP** constate que cet objectif est loin d'être atteint.

En effet, nous constatons que les nouveaux lauréats rentrent de plus en plus tardivement dans l'administration après un parcours professionnel parfois très différent de nos métiers.

De ce fait, la formation dispensée par notre administration n'est pas forcément adaptée à leurs besoins.

Après six semaines de formation théorique, le stagiaire effectue un stage pratique qui devrait lui permettre d'approfondir ses connaissances professionnelles afin de pouvoir exercer son métier dans les meilleures conditions.

Acquérir une véritable culture administrative devient une véritable gageure lorsque le stagiaire n'est pas considéré comme un agent en formation, mais comme un agent qui doit être opérationnel immédiatement et auquel on impose une obligation de résultat.

On ne peut alors s'étonner du nombre de renouvellement, prolongations de stage et refus de titularisation.

- C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique que soit mis en place une formation initiale permettant aux agents d'appréhender, dans de meilleures conditions, leurs obligations professionnelles, à l'instar de ce qui est fait pour la catégorie B.

- Nous réclamons également la mise en place d'un véritable tutorat pendant toute la durée du stage.

- Pour préserver toute leur chance de titularisation, nous demandons également que les stagiaires ne soient pas considérés comme de pseudo-titulaires comme c'est trop souvent le cas.

En ce qui concerne le recrutement de contractuels en situation d'handicap, **F.O.-DGFIP** revendique la mise en place d'un véritable concours sur emplois réservés et de moyens appropriés, tant en matière de formation que d'optimisation de leur accueil.

F.O.-DGFIP exige leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage et un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

F.O.-DGFIP exige leur titularisation à la fin de la période de stage et le respect par l'administration des obligations légales en matière de volume de recrutement de travailleurs en situation de handicap.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD- Christophe TREHOUT- Anthony DACLINAT
William THUBERT-Laurent AUBOYER- Vincent HAYAUX du TILLY

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus **F.O.-DGFIP**